

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 09 OCTOBRE 2023

Date de convocation :  
29 septembre 2023

Nombre de Conseillers :  
En Exercice : 29  
Présents : 21  
Pouvoirs : 5  
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :  
29 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 09 octobre, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Étaient présents : M. SALAK, M. JOLY, Mme CLEMENT, Mme HUBERT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme THIAULT, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, Mme FERNANDES, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : Mme FOURNIER à Mme MARGUERITAT, M. GATTEFIN à M. JOLY, M. BLIAUT à M. SALAK, Mme BROSSIER à M. MEUNIER et Mme LEFEBVRE à Mme VAN DE WALLE.

Étaient absents ou excusés : M. MATEU, M. DEBROYE, Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### 129-2023 - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES : Convention Bonus CTG 2023-2024 – Chargé de coopération CTG

#### 9.1.2 Enfance

Mme CLEMENT présente ce dossier

Vu la délibération n°014/2022 en date du 01/02/2022 fixant par convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Cher les modalités de mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale.

Vu la délibération n°015/2022 en date du 01/02/2022 portant avenants à la convention d'objectifs et de financement, dans le cadre des bonus de la Convention Territoriale Globale pour l'année 2021, relatifs respectivement à :

- Pilotage du projet de territoire,
- Prestation de service périscolaire,
- Prestation de service extra-scolaire.

Vu la délibération n°105/2022 en date du 05/07/2022 portant convention d'objectifs et de financement, dans le cadre de bonus de la Convention Territoriale Globale pour les années 2022 à 2026 relatifs aux :

- Prestation de service périscolaire,
- Prestation de service extra-scolaire.

Considérant la proposition de la CAF du Cher, de renouveler la convention d'objectifs et de financement concernant le pilotage du projet de territoire pour une durée de 2 ans et de fixer les modalités de financement du coordonnateur de projet comme suit :

- Nombre d'ETP en référence au Contrat Enfance Jeunesse : 1 ETP,
- Montant forfaitaire attribué par la CAF : 4 488.34 € annuel,
- Durée de la convention 2 ans, soit du 01/01/2023 au 31/12/2024.

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Enfance, Jeunesse, Affaires Scolaires » du 26 septembre 2023,

Le Conseil municipal après en avoir débattu et à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention d'objectifs et de financement, bonus CTG, pilotage de projet – chargé de coopération CTG.
- Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer cette convention d'objectifs et de financement et tous les actes s'y rapportant.

**Le Maire,**



**Jean-Louis SALAK**

**La secrétaire de Séance,**



**Annie HOUARD**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

**Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 17 / Octobre / 2023**